Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B369-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B369

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2014 à l'association ADIJE

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :
DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation
Direction de l'insertion et de l'Emploi

SA

05_3_03

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Michel BOULAN

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Emploi et formation

Objet: Attribution d'une subvention au titre de l'année 2014 à l'association ADIJE

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi.
Au regard du projet proposé, l'association ADIJE, sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention à hauteur de **7.550 €.**

Exposé des motifs :

L'action de la CPA, dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'Etat, de la Région et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Cependant, l'action communautaire ne se réduit pas à cette programmation commune, dans la mesure où elle ne s'adresse qu'aux participants du PLIE. En effet, certaines actions ne pouvant être limitées à ce public uniquement, il apparaît nécessaire que chaque partenaire puisse mobiliser les outils qu'il a construits indépendamment du P.L.I.E.

Sa mise en œuvre relève donc de la seule décision de la CPA.

À ce titre, notre action se décline autour des quatre axes suivants:

- **Axe 1: Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi**
- **Axe 2: Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique**
- **Axe 3: Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi**
- **Axe 4: Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi**

Le projet de l'association est détaillé dans la fiches annexée à ce rapport.

Tableau récapitulatif de demande de subvention 2014 faisant l'objet du présent rapport

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMISSION	CONV OUI/ NON
Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi							
1426	**ADIJE**	« CUCS – VITROLLES -CITESLAB » AMORCAGE DE PROJETS	7.500	27.550	7.550	7.550	NON
Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique							
Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi							
Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi							
TOTAL					7.550	7.550	

Visas:

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N° 2014-A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;
VU la délibération n° 2014-A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 portant sur la modification des seuils de mandatement des subventions de fonctionnement aux associations, portant le seuil des mandatements à 100 % à 5.000€ ;
VU l'avis de la Commission du Développement Économique et de l'Emploi du 09 septembre 2014.

Dispositif:

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'association susmentionnée pour un montant total de **7.550 €** ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90-6574 *(service 8)* qui présente les disponibilités nécessaires ;

- **DIRE** que les subventions supérieures à 5.000 € feront l'objet de deux versements :

  - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;

  - Le solde, imputé sur le budget 2015, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;
A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses .

N° G.U : 2014-1426	Axe N° 1	Fiche N°01

ADIJE (Antenne Est Etang de Berre)
« CUCS – Vitrolles - CitésLab»
Amorçage de projets

Président	Christian LORIDON
Siège	MARSEILLE
Objet statutaire	L'objectif général de l'association est de favoriser l'émergence de projets de création d'entreprises sur Vitrolles essentiellement et de permettre à des personnes sans emploi de générer leur propre revenu à travers la création d'une entreprise, ou à défaut (non viabilité du projet) de se remobiliser vers d'autres voies d'insertion professionnelle. Cette aide prend la forme d'une couveuse d'entreprises.
Principales réalisations 2013	Cette action a permis la sensibilisation de 94 personnes dans le cadre d'ateliers collectifs, dont 66 femmes. 35 personnes ont ainsi pu créer leur propre emploi. 168 personnes ont été accompagnées. Les entrepreneurs à l'essai ont pour 68% d'entre eux un niveau bac + 2 minimum. 74% des activités hébergées sont des activités de service, l'importance de ce chiffre trouve son explication dans la nature des activités qui peuvent être hébergées en couveuses. Sur Vitrolles, l'association s'est installée au sein du quartier du relais du Griffon, permettant un lieu d'accueil de 200m2. Cela permet de mettre en place un laboratoire sur la question de l'apprentissage entrepreneurial, dans un quartier géographie prioritaire.
Objet de la demande de subvention 2014	L'association sollicite la CPA afin de poursuivre ce travail de création d'activités en proposant pour 2014 un temps d'accompagnement maximum de 36 mois, une refonte des modules de formation, la mise en place d'un système d'entrées et de sorties permanentes sur un nouveau lieu d'accueil à Vitrolles. L'association propose également un service de travail collaboratif permettant la mise à disposition de bureaux partagés en lieux ouverts et d'échange permettant des échanges sur les projets en couveuses. Les objectifs sont de faire entrer 88 nouveaux entrepreneurs en couveuse et de mettre en œuvre les nouveaux parcours d'accompagnement.
Autres partenaires	Etat, CUCS de Vitrolles
Montant budget	27.550€
% subvention/budget	27.40 %
Montant demandé	7.550 €
Subvention N-1	7.500€
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* **Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	01/01/14
Lieu(x) de réalisation	Vitrolles - Relais du Griffon
Contenus et objectifs de l'action	Travaux d'émergence de projets de création
Public(s) ciblé(s)	Vitrollais + communes limitrophes CPA
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	250 (150 collectif + 100 individuel)
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :..................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	474	Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations	1087	Etat (à détailler) CDC	7500
Entretien	840	Région (s)	
Assurances Ass. générale, formation	263 237	Département (s)	
Autres Services extérieurs télécom	633	Commune (s)	
Honoraires ex banques, autres	796 100	**Communauté du Pays d'Aix**	7550
Publicité	263	Organismes sociaux (à détailler) Fondation	5000
Déplacements, missions	894		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	21283	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel taxes	632	Autres recettes attendues (à détailler) aide Vitrolles	7800
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	27750	**TOTAL PRODUITS :**	27750

Emplois des contributions en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de ....€ représente ....27...... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à......AIX.............. Cachet de l'Association
Le ..01./..07./..2014

rue Pasteur - 13006 Marseille
Tél. : 04 91 59 82 80
Fax : 04 91 59 82 81

9

2014_B369

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2014 à l'association ADIJE

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

06 OCT. 2014